

COVID-19: ÉVOLUTION DU CERCLE DES AYANTS DROIT RHT

Etat au 29 octobre 2020 (susceptible d'être adapté en fonction des décisions prises par le Conseil fédéral)

CATÉGORIES D'EMPLOYÉS	Jusqu'au 28.02.2020	Du 01.03 au 31.05.2020	Du 01.06 au 31.08.2020	Dès le 01.09.2020
CONTRAT DE DURÉE INDÉTERMINÉE	✓	✓	✓	✓
CONTRAT DE DURÉE DÉTERMINÉE	✗	✓	✓	✗
TEMPORAIRES	✗	✓	✓	✗
APPRENTIS	✗	✓	✗	✗
SUR APPEL (VARIATION < 20%)*	✓	✓	✓	✓
SUR APPEL (VARIATION > 20%)*	✗	✓	✓	✓
APRÈS L'ÂGE LÉGAL DE LA RETRAITE**	✗	✗	✗	✗
CONTRAT RÉSILIÉ	✗	✗	✗	✗
DIRIGEANTS SALARIÉS	✗	✓	✗	✗
CONJOINTS DE DIRIGEANTS	✗	✓	✗	✗
CONJOINTS DES EMPLOYEURS	✗	✓	✗	✗

* engagés depuis < 6 mois.

** dès 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes.